

---

---

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

---

---

### RÉUNION DES EXPOSANTS

Il n'y aura pas de réunions d'exposants. **LES CHAPEAUX SERONT DISTRIBUÉS UNE FOIS LE PAIEMENT DE TOUTES LES INSCRIPTIONS COMPLÉTÉ.**

### INSCRIPTION

Toutes les inscriptions doivent être faites auprès du Salon International Laitier, 4865, boulevard Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 3V4, tél. : (450) 774-2775, téléc. : (450) 774-9775, sberthiaume@csrlinc.com.

**DATE LIMITE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2009 À 17 H 00**

### NOMBRE D'INSCRIPTIONS

Il n'y a pas de maximum de sujets présentés par exposant ou par classe.

### FRAIS D'INSCRIPTION

**30 \$ par sujet inscrit + taxes = 33,86\$**

**LE PAIEMENT DES INSCRIPTIONS DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ AVANT LE JUGEMENT. SINON, LES CHAPEAUX NE SERONT PAS DISTRIBUÉS ET LES ANIMAUX NE SERONT PAS JUGÉS.**

Un exposant peut inscrire autant de sujets qu'il le désire. Tout changement ou ajout après la date limite sera accepté, mais avec des frais d'inscription de 50 \$ + taxes = 56,45 \$ par animal non remboursables. Le Comité du SIL se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'inscription. **Une inscription gratuite est permise à chaque tranche de cinq inscriptions par exposant (6 à 11 sujets inscrits donnent une inscription gratuite, 12 à 17 sujets donnent deux inscriptions gratuites, etc.). Toute information nouvelle après le 1<sup>er</sup> avril à 17 h 00 sera considérée comme une nouvelle inscription.**

### CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Tous les animaux de race pure ou identifiés à 75% et plus seront acceptés. Le certificat d'enregistrement devra accompagner les animaux sur le terrain. Il devra être remis à la demande des responsables à l'inscription et à l'expertise (apportez vos certificats de production pour les différents concours).

### IDENTIFICATION

Tous les animaux exposés doivent porter leurs marques d'identification correspondant au formulaire d'inscription et au certificat d'enregistrement. Tous les sujets non identifiés correctement seront disqualifiés. Tous les animaux devront porter l'identifiant sanitaire exigé par sa province ou pays.

**Les exposants du Québec devront fournir leur numéro de site ATQ.**

### PLACEMENT DES ANIMAUX

Le Comité du SIL a pleine autorité quant à la distribution des places dans le Pavillon des Pionniers.

### STANDS

Chaque stand d'entreprise commerciale doit être approuvé par le Comité du SIL. Les stands d'éleveurs seront acceptés par le Comité selon l'espace disponible.

### RÈGLES ET RÈGLEMENTS (CODE ÉTHIQUE)

Un processus d'application des règles et règlements sera en vigueur. **Entre autres, la Convention standard des exposants devra être signée et remise aux responsables de l'événement.**

### JUGES ET AUTRES OFFICIELS

La décision du juge officiel est sans appel. En cas de conflit, le Comité du SIL se réserve le droit de désigner un juge alternatif.

Juge Ayrshire :	Marc Charpentier, Victoriaville (Québec)
Juge Brown Swiss:	Rolland Dubois, Saint-Flavien (Québec)
Juge Jersey :	Jeff Stephens, Troy (Ontario)

### PROTÉT

Un protêt ne peut être formulé que pour une dérogation aux règlements et peut être remis au Comité du SIL. Un dépôt de 50 \$ sera exigé. Il sera remis si la direction donne raison au plaignant.

### SERVICES OFFERTS AUX EXPOSANTS

Les services suivants seront offerts aux exposants : espaces pour des roulottes, salle de traite, salle de lavage, abreuvoirs pour les animaux, conteneurs pour disposer du fumier.

Un service de restauration sera disponible.

Les fournitures telles le foin, la paille, la ripe et la moulée seront offertes sur le terrain par un fournisseur, au prix du marché.

### ENTRÉE DES ANIMAUX

L'entrée des animaux est permise le **mardi 13 avril de 8 h 00 à 20 h 00** pour tous les exposants.

### DÉPART DES ANIMAUX

Les animaux et les exposants ne pourront quitter le terrain avant 18 h 30 le soir du jugement. Nous demandons votre collaboration par respect des exposants et des visiteurs. Les animaux pourront quitter le terrain, au plus tard, le samedi 17 avril à 8 h 00.

### RESPONSABILITÉ DE L'EXPOSITION

Les exposants et les visiteurs sont sujets aux règlements et sont tous sous la protection raisonnable de l'exposition. Celle-ci décline toute responsabilité quant aux dégâts, pertes, vols ou autres dommages résultant d'une cause quelconque. **Chaque exposant doit se munir d'une assurance responsabilité civile.**

### JUGEMENTS

Les jugements se tiendront le vendredi 16 avril 2009 **et débuteront à 9 h 00.**

La classe Futurité Ayrshire se déroulera à 12 h 30. La classe Femelle 2 ans junior débutera à 13 h 00.

Un concours de présentation sera organisé. Les inscriptions se feront sur place durant la semaine. Les catégories sont 12 ans et moins, 13 à 16 ans, 17 à 21 ans. Le jugement est prévu à 11 h 30.

### ENSEIGNES D'IDENTIFICATION

Les enseignes d'identification du troupeau devront être de dimension raisonnable et fabriquées de matériel léger (coroplast). Elles seront fixées à un fil métallique, tout comme les cartes d'identification des animaux. Aucun clouage n'est permis sur le matériel en place.

### RÈGLEMENTS SANITAIRES

Suite à des pertes de lait considérables sur les terrains d'exposition (présence d'antibiotiques), tous les éleveurs et exposants reconnus responsables de contaminer le lait dans un réservoir sont passibles de payer les pertes encourues.

### CLASSES

Toutes les classes du Salon International Laitier sont ouvertes aux exposants de tous les pays. La liste des classes est énoncée dans le formulaire d'inscription.

### ALLOCATION DE TRANSPORT

Le Salon International Laitier versera un octroi de transport pour les animaux Ayrshire présentés lors du jugement. Nouveauté pour 2010, un prix fixe sera remis par tête selon la zone où réside l'éleveur. Les zones seront calculées au compas à partir de Saint-Hyacinthe. Au total, il y aura sept zones. Les membres provenant de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis recevront la prime à partir des frontières du Québec.

i. Zone 1 :	0 à 100 km :	0\$ par tête
ii. Zone 2 :	101 à 160 km :	15\$ par tête
iii. zone 3 :	161 à 240 km :	30\$ par tête
iv. zone 4 :	241 à 320 km :	45\$ par tête
v. zone 5 :	321 à 400 km :	60\$ par tête
vi. zone 6 :	401 à 480 km :	75\$ par tête
vii. zone 7 :	plus de 481 km :	90\$ par tête

Pour bénéficier de cet octroi, les exposants devront en faire la réclamation auprès du SIL en complétant le formulaire « Octroi de transport ». Date limite pour la réception : 31 mai 2010. **Aucune demande ne sera acceptée après cette date.**

### PRÉSENTATION DES EXHIBITS

Les exposants ou les responsables des exhibits sont tenus de maintenir un minimum de propreté lors des heures de visites. Les amonts de fournitures en avant des animaux ne seront pas tolérés. La salle de lavage sera accessible le matin et le soir pour le lavage des animaux.

### PRIX

Aucun prix en argent ne sera payé aux exposants. Des trophées seront présentés aux gagnants.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec

### Salon International Laitier

#### *Hugues Denis*

Président  
Tél. : (418) 277-2371  
[huguesetchantal@globetrotter.net](mailto:huguesetchantal@globetrotter.net)

#### *Angèle Hébert*

Société Ayrshire du Québec  
Tél. : (450) 778-4334  
[ayrqc@ayrshire-canada.com](mailto:ayrqc@ayrshire-canada.com)

#### *Sonia Dumont*

Club Brown Swiss du Québec  
Tél. : (418) 386-4232  
[brownswiss@globetrotter.net](mailto:brownswiss@globetrotter.net)

#### *Sandra Berthiaume*

Coordonnatrice SIL  
Tél. : (450) 774-2775  
Télec. : (450) 774-9775  
[sberthiaume@csrlinc.com](mailto:sberthiaume@csrlinc.com)

#### *Marie-Claire Girod*

Jersey Québec  
Tél. : (450) 774-1141, ext. 2300  
[girodm@ciaq.com](mailto:girodm@ciaq.com)

---

---

#### Salon International Laitier

4865, boulevard Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3V4  
Téléphone : (450) 774-2775, télécopie : (450) 774-9775, [sberthiaume@csrlinc.com](mailto:sberthiaume@csrlinc.com)